COMMUNE DE FOUNEX
CONSEIL COMMUNAL
LEGISLATURE 2021 - 2026

Procès-verbal de la séance du 28 septembre 2026

Président du Conseil : Thomas Morisod **Début de la séance** : 20h15

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Assermentations
4. Elections
5. Approbation du procès-verbal de la séance d'installation des autorités communales pour la législature 2026-2031
6. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 juin 2026
7. Communication du Bureau du Conseil
8. Communication de la Municipalité
9. Postulat relatif à la création d'un terrain multisport
10. Réponse au postulat de Mme Florence Wargnier : Invitation à étudier l'opportunité d'une étude globale et prospective pour le port de Founex et son environnement immédiat.
11. Préavis N°072/2021-2026 – Demande de crédit de CHF 3'100'000.00 pour la construction d'un bâtiment sur la parcelle N°881, afin de donner à Founex un centre lacustre communal
12. Préavis 001/2026-2031 – Autorisations générales et compétences financières accordées à la Municipalité par le Conseil communal pour la législature 2026-2031
13. Préavis N° 002/2026-2031 – Rémunération de la Municipalité et du Conseil communal pour la législature 2026-2031
14. Préavis N° 003/2026-2031 – Arrêté d'imposition 2027
15. Préavis N° 004/2026-2031 - succession répudiée de Mme Angenietje Cornelia Zwart – Van Blooijs
16. Rapports des membres et délégués aux commissions et organismes intercommunaux (SITSE, APEJ, SIED, ORPC et RdN)
17. Propositions individuelles et divers.

M. Thomas Morisod, président du Conseil, ouvre la séance à 20h15 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.

1. Appel des membres du Conseil Communal

Conseil communal : sur 50 membres élus, 41 sont présents, 9 excusés, (Bertrand Cagneux, Florence Dutruy, Letizia Farine, Philippe Farine, Cyril Jaquet, Silvio Muller, Caroline Muller, Manuel Stern, Florence Wargnier).

Le quorum de 26 est atteint. La majorité absolue est fixée à 22.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à la majorité avec une abstention.

3. Assermentations

M. Thomas Morisod, président du Conseil, demande à l'ensemble de l'assemblée de se lever et procède à l'assermentation de **M. Luc Deblue, Mme Solène Frei et Mme Tania Pal Henning.**

4. Elections

Mme Solène Frei est élue scrutatrice suppléante.
Mme Tania Pal Henning est élue scrutatrice suppléante de l'APEJ.
M. Jean Paul Guichoud est élu huissier et **M. Alain Mermoud** est élu huissier suppléant.
Mme Solène Frei est nommée membre de la commission de l'urbanisme et **Mme Tania Pal Henning** est nommée membre de la commission des infrastructures & Mobilité.

5. Approbation du procès-verbal de la séance d'installation des autorités communales pour la législature 2026-2031

M. Thomas Morisod, président du conseil ouvre la discussion.

M. Thierry Bessède soulève une erreur en fin de procès-verbal, avec la mention de **M. Manuel Stern** qui doit être remplacé par **M. Thomas Morisod.**

Le procès-verbal est approuvé à la majorité avec 8 abstentions.

6. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 juin 2026

Le procès-verbal est accepté à la majorité avec 14 abstentions.

7. Communication du Bureau du Conseil

M. Thomas Morisod, président du Conseil, partage quelques communications.

Il donne lecture d'un texte d'adieu transmis par **M. Philippe Schirato**, ancien conseiller communal et le remercie à son tour pour ses nombreuses années d'engagement au sein du Conseil communal et de la Municipalité, ainsi que pour sa passion et son implication dans la vie politique durant près de 40 ans au service de la communauté.

Il remercie les personnes ayant participé au dépouillement des votes la veille. Il relève que l'opération s'est très bien déroulée et que près de 1'000 votes ont été comptabilisés, témoignant d'un taux de participation élevé.

Enfin il remercie la Municipalité ainsi que le personnel communal, les associations et bénévoles pour leur contribution à l'organisation des festivités du 1er août et de la fête au village.

Une commission chargée de réviser le règlement du Conseil va être créée prochainement et les membres intéressés à y participer sont invités à se manifester auprès du président du Conseil ou de **Mme Lisa Guérin** à l'issue de la séance.

Certaines personnes n'ont pas encore complété le registre des intérêts et sont invitées, dans un souci de transparence, à le faire d'ici au prochain Conseil.

Une présentation consacrée aux droits et devoirs des conseillers communaux sera donnée par Mme la Préfète et Mme la juriste des affaires communales le 7 décembre à 19h00, avant la séance du Conseil. **M. Thomas Morisod, président du conseil,** encourage les membres à y participer et à profiter de cette occasion pour poser leurs questions.

Une rencontre sera prochainement organisée avec les commissions des finances et de gestion afin d'échanger sur le rapport de gestion et sur les éventuelles améliorations à apporter à leur fonctionnement. Une date leur sera communiquée ultérieurement.

Les membres souhaitant modifier leur mode de réception des documents et les recevoir par courrier sont invités à en faire la demande auprès de Mme Guérin.

Chaque commission est invitée à désigner, dans la mesure du possible, une personne à sa présidence. Le nom de la personne désignée devra ensuite être communiqué à **Mme Lisa Guérin** afin d'identifier les personnes de contact.

La commission ad hoc chargée de la révision des règlements se réunira le 5 octobre à 19h00, suivie de la commission des finances à 20h00, dans les locaux du Conseil.

Enfin, les dates des séances du Conseil du premier semestre 2027 sont les suivantes :

Le 1er mars à 20h15, le 19 avril à 20h15 et le 14 juin à 18h00.

M. Thomas Morisod, président du Conseil passe la parole à **Mme Emmanuelle Moser-Lehr, syndique.**

8. Communications de la Municipalité

Mme Emmanuelle Moser-Lehr, syndique, souhaite la bienvenue aux nouvelles et nouveaux élus et se réjouit de l'ouverture de cette nouvelle législature. Elle présente les membres de la municipalité ainsi que les collaboratrices et collaborateurs communaux présents, en précisant leurs principales fonctions et domaines de responsabilité.

Mme Lucie Kunz-Harris : aménagement du territoire, police des constructions, écoles et jeunesse. Elle est également présidente de l'APEJ (accueil de jour), ainsi que de la sécurité et de la police.

Mme Christa Von Wattenwyl : durabilité, énergies renouvelables, fonds énergétique, parcs, promenades, forêts et patrimoine arboré. Elle siège également aux Services industriels (SITSE)

M. Laurent Kilchherr : finances, impôts et taxes, économie et tourisme, sports, informatique, protection civile, assurances et cimetière. Il est vice-président de la Commission intercommunale des sports de Terre Sainte et siège au conseil d'administration d'ARSCO.

M. Bernard Cintas : bâtiments communaux et leur gérance, patrimoine immobilier, parcs et terrains communaux, port, location de salles, Société coopérative du port de Founex, ainsi que manifestations et sociétés locales.

Mme Emmanuelle Moser-Lehr : administration générale, ressources humaines, communication, routes et mobilité, culture. Elle est également présidente de la Commission du feu de Terre Sainte.

Mme Emmanuelle Moser-Lehr, syndique, souligne l'importance de l'expertise des collaborateurs et de leur engagement quotidien dans la réalisation des projets communaux et les en remercie.

Mme Emmanuelle Moser-Lehr, syndique, introduit ensuite la présentation du plan de législature 2026-2031 **(ANNEXE 1).**

Les prochains préavis pour la séance du Conseil du mois de novembre 2026 :

- Demande de crédit de CHF 114'000.00 pour le déplacement des armoires de contrôle de l'éclairage public des stations Romande Energie.
- Règlement sur les conditions d'occupation et d'octroi de l'aide communale pour les logements communaux.
- Plafond d'endettement

Au niveau des ressources humaines, **Mme Emmanuelle Moser-Lehr, syndique,** annonce deux départs : M. Mansi en charge de la conciergerie, et M. Paquier en charge de la Police des Constructions. Le service technique, occupé précédemment par M. Bernard Cintas, est remplacé depuis le 1er juillet par le service ABA partenaires pour tous les nouveaux dossiers, et deux prestataires externes assurent le suivi des dossiers qui sont en cours et qui n'ont pas été terminés jusqu'à présent. Ce sont deux mandats temporaires.
Le poste précédemment occupé par M. Paquier fait l'objet d'un recrutement, avec l'objectif d'une nouvelle entrée en fonction d'ici la fin de l'année.
Depuis le 1er septembre, **M. Lucas Gulinello** a rejoint le service des bâtiments en qualité d'adjoint au chef de service. Deux apprentis ont également été accueillis : **Mme Sandy Dumartheray** au service des extérieurs et **M. Gabriel Duncan Rivera** à l'administration.

Routes et mobilité : les travaux de sécurisation du haut du chemin des Rannaux pourront débuter d'ici fin octobre ou début novembre, aucune opposition n'ayant été formulée à l'issue de la mise à l'enquête. Des mesures sont également à l'étude afin de faciliter l'accès des pompiers volontaires à la caserne, notamment aux heures de forte circulation sur la route de Divonne.
Un préavis relatif à une étude de faisabilité pour la mise en place d'un service de transport à la demande sera prochainement soumis à Région de Nyon. Enfin, la Municipalité a participé à la consultation relative à la nouvelle loi sur la mobilité en transmettant ses remarques.

Communication : La prochaine édition du Journal communal sera prochainement distribuée dans les boîtes aux lettres. Un article sur Yvo Muller, réalisateur, viendra nous présenter son film « l'Affaire Marie-Claire » au théâtre des Rojalets le 27 novembre, en présence de sa femme, co-réalisatrice.
Enfin, le rond-point de Balessert évolue au rythme des saisons et des causes et une nouvelle mise en place a lieu en ce moment.

Culture et vie locale : La Commune poursuit son soutien aux associations culturelles locales, notamment les variations musicales de Tannay, en mettant à disposition des places pour les membres du Conseil communal. Une soirée d'accueil des nouveaux habitants, des personnes nouvellement naturalisées et des jeunes majeurs est également en préparation et aura lieu le 16 novembre. Mais le succès est très modéré.
Enfin, la sortie des aînés a eu lieu le 3 septembre, et a réuni environ 130 participants autour d'une excursion en bateau jusqu'à Yvoire.

Mme Emmanuelle Moser-Lehr, syndique passe la parole à **M. Laurent Kilchherr, municipal.**

L'inventaire cantonal des installations sportives est en cours de réalisation. **M. Laurent Kilchherr, municipal** relève les difficultés liées aux conditions météorologiques et à la sécheresse, qui affectent notamment les terrains de football et de rugby. Des restrictions d'utilisation pourraient être mises en place prochainement sur l'utilisation de ces terrains.

L'acceptation récente de l'initiative dite des 12 % risque d'entraîner des conséquences financières pour les communes.
En ce qui concerne ARSCO, la patinoire n'ouvrira pas en octobre comme prévu, en raison de problèmes de condensation nécessitant des travaux estimés entre CHF 400'000 et CHF 450'000. L'objectif est de résoudre durablement la situation, même si le résultat des travaux ne peut être garanti à ce stade. **M. Laurent Kilchherr, municipal,** précise que le Conseil d'administration d'ARSCO souhaite améliorer la communication et la transparence concernant les informations relatives à ces installations.

M. Laurent Kilchherr, municipal, passe la parole à M. Bernard Cintas, municipal
Un sauna sera prochainement installé sur le site du port. Son utilisation se fera sur réservation, selon un système de location mis en place avec la société exploitante. Des informations pratiques seront communiquées prochainement.

La Commune reprendra l'organisation des festivités du 1er août, précédemment assurée par le comité de bénévoles. Une nouvelle formule est envisagée, avec une organisation de la manifestation sur le site du port. Les aspects logistiques sont actuellement à l'étude.

9. Postulat relatif à la création d'un terrain multisport

M. Thierry Bessède prend la parole et lit les conclusions du postulat

M. Thomas Morisod, Président du Conseil, ouvre la discussion.

M. Simon Vaucher soutient le postulat et complète les éléments présentés par **M. Thierry Bessède. (ANNEXE 2)**

M. Laurent Kilchherr, municipal, rassure le Conseil en indiquant que le terrain multisport figure bien dans le plan des investissements de la nouvelle législature.

Mme. Christa von Wattenwyl, municipale, confirme que le projet est toujours d'actualité et est intégré au projet de désimperméabilisation et d'aménagement des espaces extérieurs du centre communal. Sa réalisation nécessite la coordination de plusieurs services, ainsi que la prise en compte des accès pour les pompiers et les services de sécurité.
Des échanges ont été menés avec la direction de l'école, le terrain étant situé dans le périmètre scolaire. Le terrain serait notamment réservé à l'école durant les heures de classe et aménagé avec un marquage au sol, sans équipements sportifs fixes, afin de permettre également son utilisation par la population.

M. Thomas Morisod, Président du Conseil, rappelle les trois possibilités de traitement du postulat : sa transmission directe à la Municipalité, son renvoi à une commission ou son refus.
Le postulat est renvoyé à la municipalité à l'unanimité.

10. Réponse au postulat de Mme Florence Wargnier : Invitation à étudier l'opportunité d'une étude globale et prospective pour le port de Founex et son environnement immédiat.

M. Bernard Cintas, municipal, prend la parole, et apporte quelques précisions.
La plupart des éléments liés au développement du secteur du port et de ses alentours ont déjà fait l'objet d'études ou sont en cours de planification. Il rappelle que le plan d'aménagement du port définit les possibilités de développement du site. Concernant la parcelle du Martin-Pêcheur, celle-ci (en zone villa actuellement) doit passer en zone d'activités de loisirs dans le futur plan d'aménagement communal en début d'année prochaine. Une séance de consultation participative sera organisée afin de définir son futur usage. La parcelle de la Marjolaine fait quant à elle l'objet d'une étude liée notamment aux risques d'inondation et est destinée à accueillir des activités en lien avec le pôle nautique.
Le développement du centre du port et de ses alentours est déjà largement acté dans la planification existante. Il serait plus judicieux de poursuivre les réflexions sur les

différentes parcelles, dans un esprit de coordination entre les trois sites, plutôt que d'engager plusieurs dizaines de milliers de francs dans une nouvelle étude qui constituerait en grande partie un constat de la situation existante.
La mobilité constitue déjà un axe de réflexion et d'étude pour la Commune, notamment en ce qui concerne l'accessibilité et les parcours liés aux trois parcelles. Le Canton a par ailleurs limité le nombre de places de parking au port, celles-ci étant destinées uniquement aux usagers du port disposant d'une place. Le dernier volet de travail exploratoire consiste ainsi à intégrer une réflexion globale sur les trois parcelles dans le cadre du futur plan de mobilité.

M. Thomas Morisod, Président du Conseil, lit un message de **Mme Florence Wargnier.** (**ANNEXE 3**) et ouvre la discussion.

Mme Solène Frei rappelle que le postulat de **Mme Wargnier** proposait une étude inclusive et globale sur la valorisation des sites, prenant en compte l'ensemble des usagers. Le préavis 049/2021-2026, adopté avec un crédit de CHF 19'200, portait précisément sur une étude visant à clarifier les différents usages possibles pour l'aménagement du port. Elle souhaite ainsi savoir si ce travail n'a pas déjà été réalisé.

M. Laurent Kilchherr, municipal, précise que le préavis 049/2021-2026 concernait une étude préalable liée au bâtiment, portant sur les usagers du port. L'étude évoquée dans le cadre du postulat est, quant à elle, plus globale et porte sur l'ensemble des usagers ainsi que sur l'utilisation du port.

La parole n'étant plus demandée, **M. Thomas Morisod, président du conseil,** passe au vote.

La réponse au postulat est refusée par 19 voix, avec 12 voix favorables et 9 abstentions.

11. Préavis N°072/2021-2026 – Demande de crédit de CHF 3'100'000.00 pour la construction d'un bâtiment sur la parcelle N°881, afin de donner à Founex un centre lacustre communal

Mme Emmanuelle Moser-Lehr, syndique, rappelle qu'en application de l'article 74 du règlement communal, le préavis relatif au projet de bâtiment du port est soumis à nouveau au Conseil, sans modification, n'ayant pas pu être débattu ni voté lors de la séance de juin 2026. Ce bâtiment constitue un des éléments du développement de la parcelle du port et vise à améliorer l'accueil des sociétés présentes sur le site ainsi que de la population de Founex, en regroupant les différents usagers du port et en permettant à la population de profiter de l'accès public au lac. Le mandat d'étude de faisabilité, confié à l'architecte **M. Bernard Cintas,** ayant réalisé un premier projet en 2019, a été élargi afin d'intégrer l'ensemble des usagers du port, soit les deux associations (Club nautique et l'Amicale des plongeurs), la Société coopérative du port, une buvette qui remplacerait la Capitainerie, une salle de réunion à disposition de la population ainsi que des équipements sanitaires.
Ce bâtiment s'inscrit dans une vision plus globale du développement du site, comprenant notamment une plateforme de baignade sur la digue et l'installation prochaine d'un sauna hivernal. Il est précisé que le mandat d'étude de faisabilité et de préparation du projet est désormais terminé. En cas d'acceptation du préavis, le projet pourra, après une éventuelle mise au point, être soumis à l'enquête publique et réalisé. Ces étapes seront confiées à un autre mandataire.

M. Bernard Cintas, municipal, présente globalement le projet de bâtiment du port, qui vise à regrouper sous un même toit les différents usagers et activités du site. Il décrit la répartition des locaux, les espaces mutualisés, la buvette, les installations sanitaires ainsi que les aménagements extérieurs. Il précise que le bâtiment, principalement en structure bois, intégrera notamment des panneaux solaires et une toiture végétalisée.

Mme Magali Dutruy lit les conclusions du rapport de la commission des finances.

M. Serge Moser lit les conclusions du rapport de la commission des constructions.

M. Nicolas Lockhart lit les conclusions du rapport de la commission des sports.

M. Thomas Morisod, Président du Conseil, ouvre la discussion.

M. Simon Vaucher indique qu'il est favorable au projet de bâtiment du port, mais estime que le dossier doit être complété avant qu'un crédit de CHF 3,1 millions puisse être voté. **(Lire l'intervention en ANNEXE 4)**.

M. Bernard Cintas, municipal, remercie **M. Simon Vaucher** pour son intervention et précise que la Municipalité est ouverte à reprendre le projet avec le Conseil et les commissions afin de poursuivre les discussions et d'avancer ensemble.
Il apporte plusieurs précisions concernant le projet.

- La règlementation sur la gestion et la répartition des locaux seront définies ultérieurement, une fois le bâtiment finalisé.
- La capitainerie sera maintenue, soit dans sa forme actuelle, soit intégrée au nouveau bâtiment, conformément aux discussions en cours avec la Société coopérative du port.
- Le projet respecte les dispositions du règlement du port en matière de hauteur et de volume, ainsi que les 72 places de stationnement prévues pour les usagers du port.
- L'augmentation du coût du projet s'explique, d'une part, par la forte hausse des prix de la construction depuis l'élaboration du premier projet, il y a environ six ans, notamment en raison de la période du Covid et de la guerre en Europe, et, d'autre part, par l'élargissement du programme. Le projet initial, estimé à environ CHF 1,2 à 1,5 million, était principalement destiné au Club Nautique et à l'Amicale des plongeurs. Le projet actuel comprend notamment la capitainerie, la buvette, les espaces mutualisés et les différents locaux et équipements supplémentaires. Les deux projets ne sont pas directement comparables.
- L'entretien du toit végétalisé est estimé à environ CHF 5'000 par année. La première année d'entretien est offerte par le fournisseur.
- Aucun procès-verbal des séances avec les clubs n'a été établi et l'acte de vente entre le Canton et la Commune peut être consulté sur demande.

M. Bernard Cintas, municipal, rappelle que, quelle que soit l'issue du vote, la capitainerie actuelle, qui n'a pas fait l'objet de travaux importants depuis le début des années 1980, devra faire l'objet d'un entretien, d'une réflexion sur sa remise aux normes et de travaux qui pourraient représenter des coûts conséquents. Il mentionne notamment les premiers travaux réalisés l'année précédente au niveau de la cuisine.

Mme Solène Frei demande une clarification sur la notion de « concept global ». Le projet présenté étant actuellement très précis et prévoyant une affectation rigide des espaces, elle souhaite savoir si le vote porte sur le principe d'un bâtiment, avec la possibilité d'adapter ultérieurement la répartition des espaces afin d'apporter davantage de flexibilité. Elle s'interroge également sur la possibilité de conserver la capitainerie actuelle en parallèle du nouveau bâtiment.

M. Bernard Cintas, municipal, précise que l'affectation des locaux répond aux besoins actuels, mais qu'elle pourra évoluer en fonction des besoins futurs des différents occupants. Le bâtiment est cependant conçu comme une enveloppe physique et n'est pas extensible à l'infini, pour occuper le moins de places possible sur le terrain. Concernant la capitainerie, son maintien ne faisait pas partie du concept initial, qui prévoyait de regrouper les activités dans un seul bâtiment. Une telle option constituerait un autre concept et nécessiterait notamment des travaux de mise aux normes et d'équipement, avec des conséquences financières.

M. Thomas Morisod, président du conseil, rappelle que le vote porte sur l'octroi d'un crédit de CHF 3,1 millions à la Municipalité et que la réalisation du bâtiment relève ensuite de la compétence de cette dernière.

M. Didier Fert prend la parole et explique les raisons pour lesquelles il invite le Conseil à refuser le préavis. Il rappelle qu'il siège au comité du Club nautique depuis 2016 et qu'en 2020, avec le comité du Club, l'école de voile a été lancée qui accueille notamment des juniors et des camps. Un projet est également en attente de validation finale avec les écoles de Terre Sainte, visant à accueillir plus d'une trentaine de classes par année à l'école de voile. Il ne remet pas en cause le besoin de disposer d'un bâtiment au port, ni la volonté de valoriser le patrimoine communal mais le rôle du Conseil est de vérifier que le projet répond aux besoins actuels et futurs et qu'il est financièrement raisonnable. Selon lui, le préavis ne répond pas de manière satisfaisante à ces deux exigences.

Concernant plus particulièrement l'école de voile, **M. Didier Fert** intervient à la fois en qualité de responsable de l'école de voile et de moniteur. Il indique pouvoir ainsi témoigner directement du fonctionnement de cette activité.
Lors de l'élaboration du projet, un cahier des charges a été demandé à l'école de voile. Celui-ci a été complété en fonction des besoins identifiés. Ces besoins ont ensuite été interprétés essentiellement de manière quantitative, en termes de surfaces.
Le fonctionnement d'une école de voile ne peut pas être évalué uniquement sur la base du nombre de mètres carrés à disposition, mais doit tenir compte de la logique d'utilisation des locaux au quotidien. Le projet soumis respecte éventuellement les surfaces demandées sur le papier, mais ne correspond pas à la réalité de l'exploitation de l'école de voile.
Il souligne ensuite les besoins spécifiques liés à l'accueil des plus jeunes élèves, notamment des enfants âgés de 5 à 6 ans, qui nécessitent une surveillance rapprochée et constante. La proximité avec les installations et le matériel nécessaires à l'activité est indispensable pour garantir la sécurité des enfants. La configuration proposée dans le projet ne permettrait pas d'assurer cette proximité et cette surveillance de manière satisfaisante.
Un cahier des charges fondé uniquement sur des critères quantitatifs, sans tenir compte du fonctionnement concret d'une activité accueillant des enfants, ne permet pas de répondre correctement aux besoins de l'école de voile.
Les vestiaires ne peuvent pas être mutualisés entre des enfants et les autres usagers du port, pour des raisons de sécurité et de protection des mineurs.

M. Didier Fert évoque ensuite les installations actuellement occupées par l'école de voile, à savoir des containers situés à un emplacement que certains ont surnommé les « favelas ». Malgré leur apparence modeste, ces installations répondent actuellement mieux aux besoins de l'école de voile que les solutions proposées dans le nouveau projet.
La configuration actuelle permet notamment de garder les enfants en vue en permanence et d'assurer la proximité, la sécurité et la surveillance nécessaires, en particulier pour les plus jeunes.

Sur le plan financier, **M. Didier Fert** soulève la question du mur de soutènement situé au sud de la parcelle du port. La Commune a fait construire cet ouvrage il y a quelques années et il a été renforcé durant l'hiver 2024-2025. Le coût de cet ouvrage s'élève à près d'un million de francs. Ce mur n'avait pas uniquement pour objectif de soutenir la route suisse, mais il avait également été conçu dans la perspective de permettre, à terme, la construction d'un bâtiment lié aux aménagements du port. Si le projet actuellement présenté est réalisé sans tenir compte de cet élément, une partie de l'investissement effectué ne serait pas valorisée.
Le projet prévoit la démolition du bâtiment actuel de la capitainerie mais ce bâtiment, bien que nécessitant éventuellement un renouvellement, reste fonctionnel et utile.
Selon lui, une gestion rigoureuse des finances communales devrait conduire à s'appuyer davantage sur les infrastructures déjà réalisées et à intégrer celles-ci dans la réflexion sur le futur projet.
En conclusion, **M. Didier Fert** précise que le refus du préavis ne signifie pas un refus de principe de tout projet au port mais qu'il s'agit de refuser le projet dans sa forme actuelle et demande à la Municipalité de revenir avec un dossier plus abouti.
Il souhaite notamment qu'un nouveau dossier présente des coûts consolidés, des variantes comparées ainsi qu'une véritable concertation avec les utilisateurs concernés, afin de garantir que le futur projet réponde effectivement aux besoins actuels et futurs du port et des différentes activités qui y sont exercées.

M. Luc Deblue demande une clarification sur la différence, dans les faits et pour la suite du projet, entre un refus du préavis et son renvoi à la Municipalité.

M. Laurent Kilchherr, municipal, relève qu'il est difficile de distinguer concrètement un renvoi d'un refus. Pour lui, le résultat est le même.

M. Wil Wargnier trouve dommage de présenter un préavis dont le but est de donner accès au lac aux habitants de Founex et la seule chose qui donne accès au lac n'est pas dans le préavis, à savoir la région de la digue.

Bernard Cintas, municipal, précise que l'approche globale du secteur du port dépasse le seul projet de bâtiment soumis au vote. La réflexion sur l'accès au lac par la digue est déjà engagée, une étude a été réalisée et doit encore être adaptée en collaboration avec la Société coopérative du port. Cette étude constituera un outil pour la suite du projet et devrait être présentée au Conseil au cours de la présente législature.

M. Wil Wargnier relève que les éléments évoqués ne font pas partie du préavis actuellement soumis au vote.

Mme Emmanuelle Moser Lehr, syndique, précise que la réalisation d'une plateforme de baignade doit être accompagnée d'un bâtiment permettant notamment d'accueillir des vestiaires et des sanitaires. La construction du bâtiment constitue une première étape, les deux projets pouvant être réalisés en parallèle.

M. Aron Beyene indique être encore en phase d'apprentissage du fonctionnement du Conseil, et demande s'il aurait été possible de de scinder le préavis afin de permettre le vote sur les éléments destinés à la population, et un autre pour les besoins des associations car il est dommage de ne pas laisser la possibilité à la population d'avoir accès à cet espace.

M. Laurent Kilchherr, municipal, relève que c'est un bâtiment avec une double affectation. Certains pensent que ce n'est pas assez pour la population et d'autres que c'est trop. Cela ne fait donc pas de sens de scinder le projet en deux, notamment parce que les besoins pourraient évoluer d'ici sa réalisation. Le projet répond aux besoins actuels des différents usagers du port et la capitainerie nécessitera également des travaux à terme. Le terrain appartenant à la Commune, il appartient à la Municipalité de proposer un préavis permettant de réaliser ce bâtiment au bénéfice de la collectivité.

M. Christian Dutruy demande des précisions sur la propriété et la prise en charge des travaux de la capitainerie actuelle (Commune vs Société Coopérative du Port), notamment concernant sa mise aux normes et l'affectation de la cuisine. Il s'interroge également sur la modularité future du bâtiment en cas d'arrivée de nouvelles sociétés sportives et demande des informations sur le nombre de membres et les activités respectives du Club Nautique et de l'Amicale des plongeurs, afin de mieux comprendre la répartition des surfaces prévues.

Bernard Cintas, municipal, confirme que la capitainerie appartient à la Commune, qui est responsable de son entretien depuis le rachat du terrain et des équipements. Le budget communal prévoit des montants pour l'entretien du bâtiment et du terrain.
Concernant les locaux actuels, l'un sert d'atelier et de dépôt pour le Club Nautique, tandis que celui de l'Amicale des plongeurs sert notamment de dépôt, de vestiaire et de lieu de réunion, avec 1/3 de l'espace dédié au compresseur. Le nombre de membres ne permet pas, à lui seul, de déterminer les surfaces nécessaires car les activités du Club Nautique, telles que les régates et l'école de voile, se déroulent ponctuellement, tandis que les plongeurs utilisent leurs locaux en groupes pour se préparer avant et après les plongées.

Mme Ana Cacioppo s'interroge sur la largeur du bâtiment et demande s'il existe une raison particulière justifiant une construction aussi étroite, alors que le projet respecte les normes.

M. Bernard Cintas, municipal, précise que la largeur du bâtiment ne résulte pas d'une contrainte normative, la parcelle permettant une construction plus importante. Le choix a

été de regrouper les différentes activités dans un seul bâtiment afin de libérer un maximum d'espace extérieur pour les usagers du port. Le projet vise notamment à préserver et à améliorer les surfaces extérieures d'accueil, en dégageant davantage d'espace autour de la zone de la capitainerie actuelle.

M. Nicolas Lockhart pose deux questions : Premièrement, pourquoi la Municipalité ne souhaite pas prendre davantage de temps pour approfondir sa réflexion, compte tenu de l'importance du terrain et du montant de l'investissement. Deuxièmement, pourquoi ne pas organiser une consultation publique plus large portant sur l'utilisation du port, du terrain du Martin-Pêcheur et de la zone de baignade, afin de permettre une discussion avec la population sur ces différents éléments.

M. Laurent Kilchherr, municipal, explique que la consultation publique envisagée pour le terrain du Martin-Pêcheur se distingue du projet de bâtiment du port, dans la mesure où l'affectation future du terrain n'est pas encore définie. Une consultation serait plus difficile à organiser pour un projet dont certains éléments sont déjà déterminés, tout en laissant ouvertes différentes possibilités. Le vote du Conseil, qu'il s'agisse d'un renvoi ou d'un refus, permettrait de clarifier les attentes concernant la suite du projet.

M. Bernard Cintas, municipal, relève que les questions soulevées lors de la séance permettront à la Municipalité de poursuivre sa réflexion et de faire évoluer le projet.

M. Serge Moser rappelle que les conseillers communaux représentent l'ensemble de la population et doivent veiller aux intérêts de la collectivité, au-delà de ceux des associations auxquelles certains peuvent être liés. Les débats sont passionnés et il est surpris que certaines personnes ne se récusent pas. Concernant le projet, il identifie trois questions principales : sa faisabilité financière, la confiance à accorder à la Municipalité pour développer le projet, et la volonté de faire évoluer la situation actuelle afin d'offrir de nouveaux espaces à la population. **M. Serge Moser** demande ensuite à la Municipalité si elle s'engage, dans la suite du projet, à tenir compte des remarques formulées par les associations et les utilisateurs et à retravailler les éléments qui doivent encore être améliorés. Il souhaite savoir si le refus du préavis mettrait un terme au projet. Si l'objectif est de conserver le projet tout en le faisant évoluer, il indique être prêt à accorder le crédit et à faire confiance à la Municipalité pour poursuivre le travail.

M. Laurent Kilchherr, municipal, rappelle qu'un montant important a déjà été investi dans le projet et souligne qu'un refus du préavis mettrait un terme à celui-ci, qui ne pourrait pas être représenté sous la même forme, même avec des modifications mineures. En cas d'acceptation, la Municipalité s'engage à poursuivre le projet dans l'enveloppe de CHF 3,1 millions et à veiller à ce que le bâtiment réponde aux besoins de ses futurs utilisateurs. L'objectif est de réaliser un bâtiment utile et utilisé par la collectivité.

M. Jean Righetti rappelle que le projet est lié au renouvellement de la convention avec la Société coopérative du port, dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2029. Sans renouvellement de cette convention, une opposition de la coopérative pourrait empêcher la réalisation du projet malgré l'octroi du crédit et le dépôt d'une demande de permis. Il reprend les propos de **M. Serge Moser** concernant le caractère très émotif des échanges de ce soir, avec lesquels il se dit assez d'accord. Il relève que **M. Serge Moser** fait allusion au fait que certains participants et conseillers sont actifs au niveau du port de Founex, et évoque la question de savoir s'il serait judicieux que ces personnes se récusent. **M. Jean Righetti** soulève ainsi la question de la participation du municipal, concepteur du projet et ancien architecte ayant réalisé le travail demandé, aux discussions de ce soir.

M. Thierry Bessede revient sur la question de la gestion de la buvette, en relevant une différence entre la présentation faite en séance et les indications figurant dans le préavis concernant le recours à un professionnel. Concernant l'objet du vote : porte-t-il sur le projet présenté, sur le contenu du préavis ou uniquement sur l'octroi d'un crédit de CHF 3,1 millions, sans définition précise de l'utilisation de cette somme ? Ses réserves ne traduisent pas un manque de confiance envers la Municipalité, mais il considère qu'il appartient au Conseil de savoir précisément ce qui sera réalisé avec le crédit demandé. En

l'état, il indique ne pas être à l'aise avec l'idée de voter un montant de CHF 3,1 millions sans connaître suffisamment le contenu du projet.

M. Thomas Morisod, président du conseil, rappelle que le Conseil vote uniquement sur les conclusions du préavis, à savoir l'octroi d'une enveloppe de CHF 3,1 millions pour la construction d'un bâtiment. Il précise que le Conseil ne se prononce pas sur les plans détaillés du bâtiment, dont la réalisation et les adaptations relèvent ensuite de la compétence de la Municipalité dans le cadre du crédit accordé.

M. Laurent Kilchherr, municipal, précise que le projet prévoit notamment d'abriter trois sociétés ainsi qu'une buvette, dont le fonctionnement est destiné à rester celui d'un service de plage et non d'un restaurant.
Concernant la répartition des surfaces, cela correspond au concept général du bâtiment et les besoins pourront évoluer. Il est difficile de satisfaire précisément toutes les demandes en matière de surfaces. Il rappelle que le vote porte sur une enveloppe financière et non sur l'affectation détaillée des mètres carrés.

M. Simon Vaucher souligne qu'il existe une différence entre un refus et un renvoi du préavis. Dans les deux cas, le crédit n'est pas accordé à la Municipalité. En revanche, un refus liquide l'objet, la Municipalité pouvant ensuite décider librement de revenir ou non avec un nouveau projet, tandis qu'un renvoi maintient le dossier ouvert et le transmet à la Municipalité afin qu'il soit complété avant de revenir devant le Conseil.

M. Michel Pollak revient sur la question de la différence formelle entre un refus et un renvoi du préavis. Il indique ne pas en trouver dans le règlement du Conseil et s'interroge sur la possibilité de déposer une motion en faveur d'un renvoi, comme évoqué précédemment par M. Simon Vaucher.

M. Thomas Morisod, président du Conseil, précise que, selon le règlement du Conseil, le renvoi prévu à l'article 74 consiste uniquement à reporter le débat à une séance ultérieure et ne peut être utilisé que deux fois pour un même préavis. Il distingue cette procédure du refus, qui entraîne le rejet du préavis. Dans ce dernier cas, la Municipalité reste libre de présenter ultérieurement un nouveau préavis sur le même sujet.

M. Denis Lehoux dépose une motion d'ordre concernant le renvoi du préavis à la Municipalité. Il estime que le Conseil ne dispose pas de tous les éléments nécessaires pour voter en connaissance de cause, conformément aux exigences de l'article 33 de la loi sur les communes, et demande que ce renvoi soit soumis au vote.

M. Thomas Morisod, président du conseil, précise que la motion d'ordre est prévue à l'article 73 du règlement du Conseil et qu'elle porte uniquement sur le déroulement du débat, sans toucher au fond. Il indique que, si elle est soutenue par au moins cinq membres, elle est mise en discussion puis soumise au vote. La motion d'ordre étant soutenue, il invite les membres qui le souhaitent à s'exprimer uniquement sur celle-ci, avant de procéder au vote.

M. Nicolas Lockhart demande des précisions sur les conséquences d'un vote en faveur de la motion d'ordre mettant fin au débat.

M. Thomas Morisod, président du conseil, précise que l'acceptation de la motion d'ordre met uniquement fin aux discussions afin de passer au vote. Elle n'entraîne aucun renvoi du préavis à la Municipalité et vise simplement à clore le débat.

M. Serge Moser demande si la dernière question posée consiste à savoir s'il convient d'arrêter le débat et se dit surpris de l'intérêt de procéder à un vote à ce sujet.

La motion d'ordre visant à clore les débats et à passer directement au vote est mise aux voix. Elle est acceptée par 16 voix, contre 14 voix et 8 abstentions.

M. Thomas Morisod, président du conseil, procède ensuite au vote sur le préavis relatif à l'octroi d'un crédit de CHF 3,1 millions pour la construction d'un bâtiment sur la parcelle n° 881. Le préavis est refusé par 21 voix, avec 15 voix favorables et 3 abstentions.

12. Préavis 001/2026-2031 – Autorisations générales et compétences financières accordées à la Municipalité par le Conseil communal pour la législature 2026-2031

Mme Emmanuelle Moser-Lehr, syndique, lit les conclusions du préavis.

M. Denis Lehoux lit les conclusions du rapport de la commission des finances.

M. Thomas Morisod, Président du Conseil, indique avoir consulté la juriste du canton de Vaud, qui lui a confirmé que le deuxième amendement n'était pas valable, car il comporte une condition que le Conseil ne peut pas imposer à la Municipalité.

M. Thomas Morisod, Président du Conseil, ouvre la discussion sur l'amendement.

La parole n'étant pas demandée, **M. Thomas Morisod, président du Conseil,** passe au vote.

L'amendement est accepté à la majorité avec un refus et une abstention.

M. Thomas Morisod, Président du Conseil, ouvre la discussion sur le préavis amendé et passe au vote.

Le préavis amendé est adopté à l'unanimité.

13. Préavis N° 002/2026-2031 – Rémunération de la Municipalité et du Conseil communal pour la législature 2026-2031

M. Laurent Kilchherr, municipal, lit les conclusions.

M. Jean Righetti lit les conclusions du rapport des finances.

M. Thomas Morisod, Président du Conseil, ouvre la discussion

M. Serge Moser prend la parole et se récuse.

Mme Nadia Quiblier Frei demande une division du vote afin de voter séparément sur les rémunérations des deux institutions.

M. Thomas Morisod, Président du Conseil, rappelle que, conformément à l'article 76 du règlement, la division du vote est de droit lorsqu'elle est demandée. Il propose donc de voter séparément sur les rémunérations du Conseil et celles de la Municipalité.

M. Thomas Morisod, Président du Conseil passe au vote. La division est acceptée à la majorité avec 2 refus.

M. Thomas Morisod, Président du Conseil ouvre la discussion sur la rémunération du Conseil.

La parole n'étant pas demandée, **M. Thomas Morisod, président du Conseil,** passe au vote. Les changements sont adoptés à la majorité avec 4 abstentions.

M. Thomas Morisod, Président du Conseil ouvre la discussion sur la rémunération de la municipalité.

Mme Nadia Quiblier Frei demande que le vote soit effectué à bulletin secret.

M. Thomas Morisod, Président du Conseil, rappelle que, conformément à l'article 76 du règlement, un vote au scrutin secret doit être soutenu par au moins un cinquième des membres présents, soit huit personnes sur 41. Dix membres demandent un scrutin secret concernant la rémunération des membres de la Municipalité.

La parole n'étant pas demandée, **M. Thomas Morisod, président du Conseil,** passe au vote à bulletin secret. Les changements sont adoptés à la majorité, avec 22 voix favorables, 16 voix défavorables et 2 bulletins blancs.

14. Préavis N° 003/2026-2031 – Arrêté d'imposition 2027

M. Laurent Kilchherr, municipal, présente le préavis et lit les conclusions.

Mme Magali Dutruy lit les conclusions du rapport des finances.

M. Thomas Morisod, Président du Conseil, ouvre la discussion

La parole n'étant pas demandée, **M. Thomas Morisod, président du Conseil,** passe au vote.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

15. Préavis N° 004/2026-2031 - succession répudiée de Mme Angenietje Cornelia Zwart – Van Blooijs

M. Laurent Kilchherr, municipal, présente le préavis et lit les conclusions.

M. Patrick Wavre lit les conclusions du rapport de la commission ad hoc.

M. Thomas Morisod, Président du Conseil, ouvre la discussion

La parole n'étant pas demandée, **M. Thomas Morisod, président du Conseil,** passe au vote.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

16. Rapports des membres et délégués aux commissions et organismes intercommunaux (SITSE, APEJ, SIED, ORPC et RdN)

SITSE : **Mme Nadine Ranieri** indique qu'une séance s'est tenue le 16 juin 2026. (**ANNEXE 5**)

APEJ : RAS

SIED : RAS

ORPC : **M. Laurent Kilchherr, municipal,** indique que la séance de l'ORPC a tenu une séance la semaine précédente, au cours de laquelle ont notamment été abordées les dépenses extrabudgétaires ainsi que le budget 2027, qui reste au même niveau que celui de 2026.

Région de Nyon : RAS

17. Propositions individuelles et divers.

M. Thomas Morisod, Président du Conseil, ouvre la discussion et précise qu'un vœu a été formulé par **Mme Solène Frei**.

Mme Solène Frei remercie la Municipalité pour la mise en place des décorations liées à « Octobre rose ».
Elle présente ensuite un vœu intitulé « Arbre pour nos chemins », visant à encourager une politique d'arborisation plus ambitieuse dans la Commune. Elle souligne les effets des fortes chaleurs et l'importance de développer la couverture arborée afin de créer davantage d'ombre et d'îlots de fraîcheur. **(ANNEXES 6 et 6 bis)**

Mme Christa von Wattenwyl, municipale, relève que les zones villa de la Commune sont déjà bien arborées, mais que le centre du village est historiquement peu végétalisé. Les zones agricoles sont principalement destinées à la production, et la plantation d'arbres empêche la production. Mais il faut rappeler que de nombreux agriculteurs et viticulteurs font quasiment tous partis de l'association Eco Terre Sainte, qui plante depuis plus que 10 ans des haies et des arbres dans tout Terre Sainte. Elle relève effectivement l'absence d'un chemin arborisé reliant le centre du village à l'avenue de Bossey et un tel aménagement pourrait être envisagé à l'avenir.

Une étude des îlots de chaleur est prévue par la Municipalité afin d'identifier des solutions pragmatiques. L'arborisation n'est malheureusement pas possible partout mais d'autres mesures, telles que la végétalisation des murs, les arbres en pots, les brumisateurs ou les voiles d'ombrage, sont possibles. Un fonds en faveur du patrimoine arboré devrait prochainement être activé afin de soutenir les plantations réalisées par les particuliers.

La parole n'étant plus demandée et les points à l'ordre du jour épuisés, **M. Thomas Morisod, président du Conseil,** lève la séance à 23h48.

Founex, le 28.09.2026

Le Président La Secrétaire

CONSEIL COMMUNAL DE FOUNEX
CANTON DE VAUD
LIBERTÉ ET PATRIE

Thomas Morisod Elisabeth Guérin

Annexe 1

Programme de législature 2026 - 2031

Conseil communal · 28 septembre 2026

La Municipalité

Notre vision

Un développement maîtrisé et cohérent du territoire

- Valoriser les secteurs stratégiques
- Préserver la qualité de vie
- Moderniser le patrimoine bâti
- Renforcer la cohésion sociale



Fil conducteur

Durabilité | Mobilité | Qualité des services

Neuf axes pour la législature, en 3 thématiques

Zones constructibles

1 Développer les zones constructibles

Gérer et informer

2 Entretien et mise à jour du patrimoine bâti

3 Communication

4 Optimisation des services communaux

Vivre à Founex

5 Mobilité

6 Cohésion sociale

7 Durabilité

8 Sécurité

9 Promotion des activités touristiques

Axe 1 · Zones constructibles

1. **Port**
   Activités lacustres et gestion du port
2. **La Marjolaine**
   Aménager la zone et la renaturer
3. **Repingonnes 2**
   Logements protégés et équipements
4. **Martin-Pêcheur**
   Définir l'avenir du site
5. **Centre sportif**
   Relancer l'aménagement du site
6. **Centre du village**
   Définir son potentiel et ses besoins



Axes 2 à 4 · Gérer et informer

2 Axe 2 Patrimoine bâti

- Assainir et mettre aux normes
- Transition énergétique
- Rénover l'école et les bâtiments communaux

3 Axe 3 Communication

- Présence sur le terrain
- Mieux informer la population

4 Axe 4 Services communaux

- Règlements à jour
- Guichet virtuel
- Politique RH actualisée

Axes 5 à 9 · Vivre à Founex

5	Mobilité	• Relier les quartiers à vélo • Transports publics
6	Cohésion sociale	• Espaces de rencontre • Jeunesse • Vie associative
7	Durabilité	• Stratégie climatique • Exemplarité communale
8	Sécurité	• Veille active • Plan des risques à jour
9	Tourisme	• Valoriser patrimoine et itinéraires

Et ensuite ?

01

Planification financière

Traduire le programme en crédits

02

Suivi à mi-législature

Piloter et ajuster

03

Bilan en fin de législature

Rendre compte

Au-delà de 2031 · des projets structurants qui se déploieront sur plusieurs législatures

Merci de votre attention

Commune de Founex

Rte de Châtaigneriaz 2

Case postale 48

1297 Founex

+41 (0)22 960 88 88

administration@founex.ch

www.founex.ch

FOUNEX

Intervention orale - Postulat terrain multisports

Monsieur le Président, Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chères Conseillères et chers Conseillers,

Je soutiens ce postulat, et je voudrais compléter ce que Thierry vient de vous lire : pourquoi nous l'avons déposé, et pourquoi maintenant.

Nous ne l'avons pas déposé parce que nous ignorions ce qui existe. Nous l'avons déposé justement parce que nous le savons. Ce postulat ne demande rien de nouveau. Il demande que soit fait ce que la Municipalité avait elle-même proposé, et que ce Conseil avait voté.

Je parle du préavis 59 de la législature 2016-2021, « Demande de crédit d'étude de 90'000 francs en vue de financer l'étude d'aménagement des espaces publics aux abords du Centre communal », adopté par ce Conseil le 18 février 2019. Et de sa suite, le préavis 84, « Demande de crédit complémentaire de 28'757 francs 50 pour financer l'étude d'aménagement des espaces publics aux abords du Centre communal », voté le 14 septembre 2020.

Dans le préavis 59, le sport n'est pas un détail. Il en est question trois fois, et une quatrième dans le rapport de la commission des constructions. Le préavis constate que les paniers de basket ont dû être supprimés, ce qui provoque, je cite, « un manque en infrastructures sportives extérieures ». Et parmi les six objectifs fixés figure celui-ci : « implanter une place multisports derrière l'école ». Le préavis annonce enfin qu'une fois l'étude terminée, un préavis de construction suivra.

L'étude a été faite. Elle a coûté 118'757 francs au total, dépassement compris. Le préavis de construction, lui, n'est jamais venu. Sept ans après le vote, la place multisports n'existe toujours pas.

On pourrait me dire : si c'était déjà décidé, alors pourquoi un postulat ? Pour deux raisons.

La première, c'est qu'une décision qui ne bouge pas pendant sept ans est une décision qui dort. Pour la réveiller, le postulat est l'outil le plus simple dont dispose ce Conseil.

La seconde, c'est le calendrier. Il y a un an, la Municipalité a validé un avant-projet pour la cour d'école. Une fois le projet définitif arrêté, on nous dira que le préau est déjà planifié. C'est maintenant qu'on peut encore y remettre ce terrain, pas dans un an.

J’ai donc trois questions pour la Municipalité.

Première question. Le 29 septembre 2025, la Municipalité a annoncé à ce Conseil un avant-projet de désimperméabilisation de la cour d’école, en précisant qu’il regrouperait les documents issus des études précédentes. La place multisports derrière l’école y figure-t-elle, oui ou non ?

Deuxième question. Si elle n’y figure plus, quand a-t-elle été abandonnée, et par quelle décision ?

Troisième question. En septembre 2020, le préavis 84 indiquait que les travaux étaient mis en suspens, compte tenu de leur coût et de leur non-urgence. Je m’en souviens, j’étais là, et c’était sans doute raisonnable à ce moment-là. Six ans ont passé. Le projet est-il toujours en suspens, et que faudrait-il pour qu’il en sorte ?

Si toutes les réponses ne sont pas possibles ce soir, une réponse écrite me convient très bien. Je souhaite simplement que mes questions et vos réponses figurent au procès-verbal.

Je termine par une invitation. Le programme de législature s’écrit dans les premiers mois, et nous y sommes. En répondant au postulat SportiFounex 2025, la Municipalité s’est engagée à établir une feuille de route sportive, et ce Conseil a accepté cette réponse le 16 juin 2025. Je vous invite à inscrire donc les deux dans ce programme.

Voilà tout le sens de ce postulat. Nous ne demandons rien de neuf. Nous demandons qu’un objectif écrit par la Municipalité, et voté par ce Conseil, soit tenu.

Merci de votre attention.

Annexe 3

Prise de position concernant la réponse de la Municipalité au postulat du 26 avril 2026 : «Invitation à étudier l'opportunité d'une étude globale et prospective pour le port de Founex et son environnement immédiat.»

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Tout d'abord, je remercie la Municipalité pour sa réponse à mon postulat déposé lors du Conseil communal du 26 avril 2026, invitant à élaborer une étude globale et prospective pour le port de Founex et son environnement immédiat.

Je suis ravie de constater que ce postulat a été accepté par le Conseil à l'unanimité et que la Municipalité partage la conviction de l'assemblée concernant l'importance stratégique de la zone lacustre et la nécessité d'établir une vision globale pour le développement futur de ce territoire.

Cependant, je vous soumets cette prise de position car la proposition de classement de la Municipalité ne me satisfait pas.

La Municipalité argue que les études et projets existants, listés dans sa réponse du 10 septembre 2026, suffisent. Or, je ne partage pas cet avis : des démarches sectorielles ne remplacent pas une vision d'ensemble. Une approche fragmentée risque de créer des incohérences et de manquer les synergies nécessaires au développement durable de notre zone lacustre.

Le Conseil ne doit pas seulement connaître les études existantes, mais comprendre l'avenir imaginé pour l'ensemble du périmètre et comment ces éléments s'articulent.

Étant absente, je vous prie de faire lire ce courrier et d'indiquer que je recommande de **rejeter le classement du postulat**. Je propose de **mandater la Municipalité pour produire une synthèse stratégique** coordonnant les études existantes, avant toute décision d'investissement majeur.

La zone lacustre nécessite une gouvernance d'ensemble, non une gestion fragmentée.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

Founex, le 22.09.2026



Florence Wargnier

Annexe 4

CONSEIL COMMUNAL DE FOUNEX

Intervention orale

Préavis N° 072/2021-2026 ... Soutien au renvoi à la Municipalité

Simon Vaucher, conseiller communal ... Séance du 28 septembre 2026 ... version 4

Monsieur le Président, Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chères conseillères, chers conseillers,

En juin, plusieurs d'entre vous ont regretté de ne pas avoir pu débattre. L'un de vous nous a même rappelé, à juste titre, qu'un Conseil qui ne discute pas n'est plus tout à fait un Conseil. Ce soir, la démocratie reprend ses droits ... et rassurez-vous, je n'en abuserai pas : je vais droit au but.

Et je commence par le dire clairement : je suis pour ce projet. Je l'étais en juin, je le suis encore. Ce n'est pas le lac que je conteste, ni le port. C'est le dossier.

Ce dossier, c'est le même qu'en juin. Même texte, même budget, mêmes plans. Ce qui s'ajoute, ce sont les trois rapports. Et je le dis tout de suite : la Municipalité n'avait aucune obligation de le modifier, l'article 74 renvoyait la votation et pas le préavis. Je ne lui fais donc aucun reproche de procédure. Mais ces trois rapports ne disent pas seulement non. Ils demandent des choses précises. Et c'est de ça que je veux parler.

Les finances demandent trois choses : refuser le crédit ; se servir du postulat déposé par Florence Wargnier, pour obtenir une vision d'ensemble de la zone lacustre, avec un calendrier, un plan d'action et un financement, avant d'engager quoi que ce soit sur la parcelle 881 ; et associer la population. Elles relèvent aussi que le préavis ne prévoit aucune gestion du droit d'usage des locaux attribués au Club nautique et aux Plongeurs ... ni échéance, ni convention.

Les sports ... j'en fais partie et j'ai signé le rapport ... demandent trois choses aussi : l'étude sur l'évolution des besoins, que nous réclamons depuis décembre 2025, l'accès aux comptes rendus des séances avec les clubs, que nous n'avons jamais pu consulter, et un programme des aménagements extérieurs sportifs, qui n'existe pas.

Notre président nous a fait parvenir les dossiers des deux préavis 063, et je l'en remercie. Vous y trouverez ma signature au bas du rapport des sports de décembre 2025, qui recommandait de refuser le crédit d'étude. Je l'assume. Ce rapport ne disait pas « pas de port ». Il disait en toutes lettres que Founex a besoin d'infrastructures sportives modernes, à condition qu'elles s'inscrivent dans une vision d'ensemble. Ce que nous demandions alors, nous le demandons encore aujourd'hui. C'est de la constance, pas de l'opposition.

Les constructions, qui soutiennent le projet, son rendu et son implantation, écrivent qu'il n'est pas assez mûr pour engager un crédit. Elles regrettent qu'il ait peu évolué depuis la version précédente, le seul changement notable étant un local plus généreux pour la Coopérative du Port. Elles demandent que l'architecte qui réalisera l'ouvrage soit nommé et puisse s'engager sur des budgets qu'elles jugent très optimistes, et que la mutualisation et la modularité des locaux soient étudiées.

Un mot encore, parce qu'il a été dit en juin que les rapports montraient que les besoins des clubs avaient été bien intégrés et les utilisateurs consultés. Que la consultation ait eu lieu, c'est exact, et la commission des finances le confirme. Mais sur le résultat, les rapports disent l'inverse. Les

sports, je viens de le dire, n'ont pas pu vérifier que le bâtiment correspond aux besoins, faute d'accès aux comptes rendus. Les constructions écrivent que les utilisateurs historiques contestent aujourd'hui avoir été suffisamment écoutés. Et les finances relèvent qu'aucun des bénéficiaires n'a manifesté publiquement le moindre enthousiasme. Ce n'est pas mon avis contre celui d'un autre. C'est ce qui est écrit, noir sur blanc, dans les trois rapports.

Trois commissions, trois angles, la même conclusion : pas comme ça, pas maintenant. Et une dizaine de demandes concrètes.

[Q1] Ma première question est simple, et je ne l'ai pas envoyée par écrit parce qu'elle n'appelle pas un chiffre : qu'est-ce qui a été fait cet été pour répondre à ces demandes, et où sont les réponses ? Je ne les trouve nulle part dans ce qu'on a reçu. C'est peut-être qu'un travail a été fait et qu'il ne nous a pas été transmis. Si c'est le cas, je veux l'entendre ce soir. Si ça n'a pas été fait, je veux l'entendre aussi. Mais on ne peut pas voter trois millions cent mille francs sans savoir dans laquelle des deux situations on se trouve.

La commission des finances rappelle que ce projet, estimé à l'origine à environ un million deux cent mille, a plus que doublé. Le périmètre s'est élargi entre-temps ... la capitainerie et la buvette n'y figuraient pas ..., c'est vrai. Ce n'est pas mon terrain, c'est celui des finances, mais je crois qu'il faut avoir ce chiffre en tête au moment de lever la main.

J'ajoute un point, parce qu'il n'est pas dans le dossier du tout et qu'il me paraît important.

La parcelle 881 a son propre règlement, celui du plan d'affectation « Le Port », que nous avons voté en 2021. Le préavis dit, en page 4 et en une seule phrase, que ce plan est respecté. Une phrase, sans un seul chiffre. Or ce règlement fixe une hauteur maximale, un volume maximal et un maximum de septante-deux places de parc. Aucune de ces valeurs ne figure dans le préavis. Pour le volume, le rapport des constructions de novembre 2025 donnait un ordre de grandeur, qui paraît compatible, et tant mieux. Pour la hauteur et pour les places de parc, je ne trouve rien. Je ne dis pas qu'elles ne sont pas respectées. Je n'en sais rien. Je dis juste qu'on ne peut pas le vérifier, et qu'on nous demande de le croire sur parole.

C'est précisément pour ça que j'ai transmis à la Municipalité, le 10 septembre, une liste de onze questions : des chiffres, des dates, des documents, rien d'autre. Je l'ai fait à l'avance, plutôt que de les poser ce soir sans prévenir, pour qu'elle ait le temps de préparer des réponses précises et qu'on ne passe pas la soirée à chercher. Ce n'était pas une manœuvre : c'était pour qu'on puisse débattre sérieusement, tous ensemble. [R2] Les questions 5 à 8 portent sur ces points. J'aimerais entendre les réponses ce soir.

Et dans ce même dossier de 2021, il y a une lettre que nous avons votée. La Commune s'y engageait à ne pas entraver l'usage de la grue, de la rampe de mise à l'eau et de la capitainerie actuelle. Or le préavis 072 prévoit de démolir cette capitainerie. C'est peut-être la bonne solution ou pas, je n'en sais rien. Mais l'engagement, c'est nous qui l'avons pris.

Et la question n'est pas nouvelle. En 2019 déjà, la commission des finances jugeait « de la plus haute importance » que les relations entre la Commune et la Société Coopérative du port, soient réglées par une convention avant de lancer les constructions. En octobre 2025, le préavis 063 indiquait encore que la révision de la convention de 1982 était en discussion. [R3] D'où ma première question écrite : que devient l'engagement de 2021, et la Coopérative du Port a-t-elle donné son accord écrit à cette démolition ?

Et puis je voudrais dire un mot à celles et ceux qui viennent d'être assermentés. Vous découvrez ce dossier. Vous n'avez pas suivi les préavis successifs qui l'ont précédé ... il y en a eu au moins quatre depuis 2019 ..., vous n'étiez pas dans les commissions qui ont écrit ces rapports, et on vous demande d'entrée de jeu de vous prononcer sur trois millions cent mille francs. Ce n'est pas confortable, et ce n'est pas de votre fait.

Je sais aussi la position dans laquelle ça vous met. Personne ici n'a envie de voter contre le port. Et personne n'a envie de désavouer une Municipalité qui vient d'entamer sa législature.

C'est justement pour ça que je parle de renvoi et pas de refus. Le renvoi permet de faire les deux à la fois : dire oui au projet, et dire qu'on ne signe pas un chèque sur un dossier qu'on ne peut pas vérifier. Ce n'est pas une sanction, ce n'est dirigé contre personne, et ça ne tue rien. Ça rend le dossier à la Municipalité pour qu'elle le complète, et qu'il nous revienne. C'est d'ailleurs exactement ce que demande la commission des constructions, qui souhaite que le projet se poursuive sous l'égide de la nouvelle Municipalité.

Si vous hésitez ce soir, c'est probablement le signe qu'il vous manque des éléments. Ce n'est pas un défaut d'attention de votre part, c'est que ces éléments ne sont pas dans le dossier. Trois commissions l'ont écrit avant vous.

Et sur la forme : les trois rapports sur lesquels nous allons voter ont été rédigés par des commissions de la législature précédente, qui n'existent plus dans cette composition. [Q4] Je demande donc que les commissions d'aujourd'hui puissent examiner ce dossier avant qu'on engage cette somme. Ça me paraît simplement normal.

Monsieur le Président, je souhaiterais que la Municipalité puisse répondre à ces quatre points ensemble, plutôt qu'au fil de la discussion. Et je précise, pour l'ensemble du Conseil, que la liste complète de mes onze questions a été transmise à la Municipalité le 10 septembre.

Si une motion d'ordre de renvoi est déposée, je la soutiendrai. Ce n'est pas un non au projet. C'est demander qu'on le vote une fois correctement, plutôt que deux fois mal. Je vous remercie.

Annexe 5

Résumé de la séance du Conseil intercommunal des SITSE (Services Industriels de Terre Sainte et Environs) du mardi 16 juin 2026

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,
la séance du Conseil Intercommunal des SITSE s'est tenue mardi 16 juin 2026.

2 préavis votés et adoptés à l'unanimité.

Préavis No 285/2026 relatif aux comptes 2025

Comptes contrôlés par la Fiduciaire Heller SA, sans aucune remarque formulée.

Nouvelle clé de répartition des frais administratifs des trois buts, à savoir 20% Epuration, 45% Eau et 35% Collecteurs.

L'exploitation est saine. Les dettes à long terme ont été réduites de CHF 1'5 mios grâce à l'extinction de plusieurs emprunts arrivés à échéance, pour atteindre CHF 45'5 mios (en dessous des CHF 75 mios autorisés).

Préavis No 286/2026 relatif à une demande de crédit de **CHF 3'315'000.00 TTC** pour la réalisation d'une nouvelle interconnexion entre le complexe Balessert à Founex (Suisse) et le réservoir de Longchamp à Grilly (France).

Ce préavis a pour objectif les travaux suivants :

- pose de la conduite de liaison entre le site de production de Balessert et la Versoix, à savoir : travaux de fouilles, travaux spéciaux (forages dirigés) et pose d'une conduite sur une longueur de 1,5 km

- Création de la chambre d'interconnexion entre la nouvelle conduite d'adduction et le réseau SITSE pour la défense incendie en Terre Sainte et Environs

- Travaux d'opportunité, à savoir remplacement et renforcement d'une conduite ancienne à la route de la Salivaz et au chemin des Vergers, pose d'une nouvelle conduite d'eau sous pression au chemin du Poste à Chavannes-de-Bogis et pose d'une nouvelle conduite sous l'autoroute, reliant le réseau supérieur aux réservoirs des Battantes.

Nadine Ranieri

Annexe 6

Arbres pour nos chemins

VOEU pour plus d'ilots de fraîcheur présenté par Mme Solène Frei-Sfeir (FIL) et adressé à la municipalité lors du Conseil communal du 28 septembre 2026

Préambule :

L'été 2026 a été un record de canicule. La température moyenne suisse en juin a été de 3.5°C supérieure à la période de référence 1991-2020 (source : MétéoSuisse) avec des températures dépassant quotidiennement les 30 °C, souvent proches des 35 °C, et un nombre record de nuits tropicales (lorsque la température ne descend pas en-dessous de 20 °C).

Les rues et le bitume ont surchauffé et il est devenu quasi impossible pour les promeneurs de marcher à Founex. Un trottoir ou un chemin goudronné ensoleillé peut facilement atteindre 50 à 55 °C en pleine journée au sol, or la commune qui n'offre pratiquement aucun îlot de frâicheur en dehors de l'allée de Bossey.

Contexte communal :

Notre commune présente un taux de canopée (voir annexe) de **6.3% pour des arbres de plus de >6 mètres de hauteur.** La canopée se définit comme la couverture formés par la cime des arbres. Ce sont ces arbres hauts avec une couronne qui assurent ombrage et régulation thermique.

Aux fins de comparaison nous nous référons à l'analyse des taux de canopée par quartier qui a été réalisée cet été à Genève et qui montre des écarts jusqu'à 4.6 degrés dans les températures nocturnes.

Le taux de couverture arborée de Founex est approximativement similaire aux grands quartiers urbains Genevois (alors que Founex n'est pas une commune urbaine) de

- Sécheron (6.55%)
- Mont Blanc (6,46%)

Ces zones ont enregistré cet été un surplus de température nocturne de **+5,21° et +6, 22°** respectivement. Le constat est sans appel :

Les communes les plus arborées sont non seulement celles où l'on vit mieux le jour mais surtout celles où les nuits sont les moins chaudes.

Les études montrent qu'une couverture de canopée de 30% est nécessaire pour s'adapter aux effets du réchauffement.

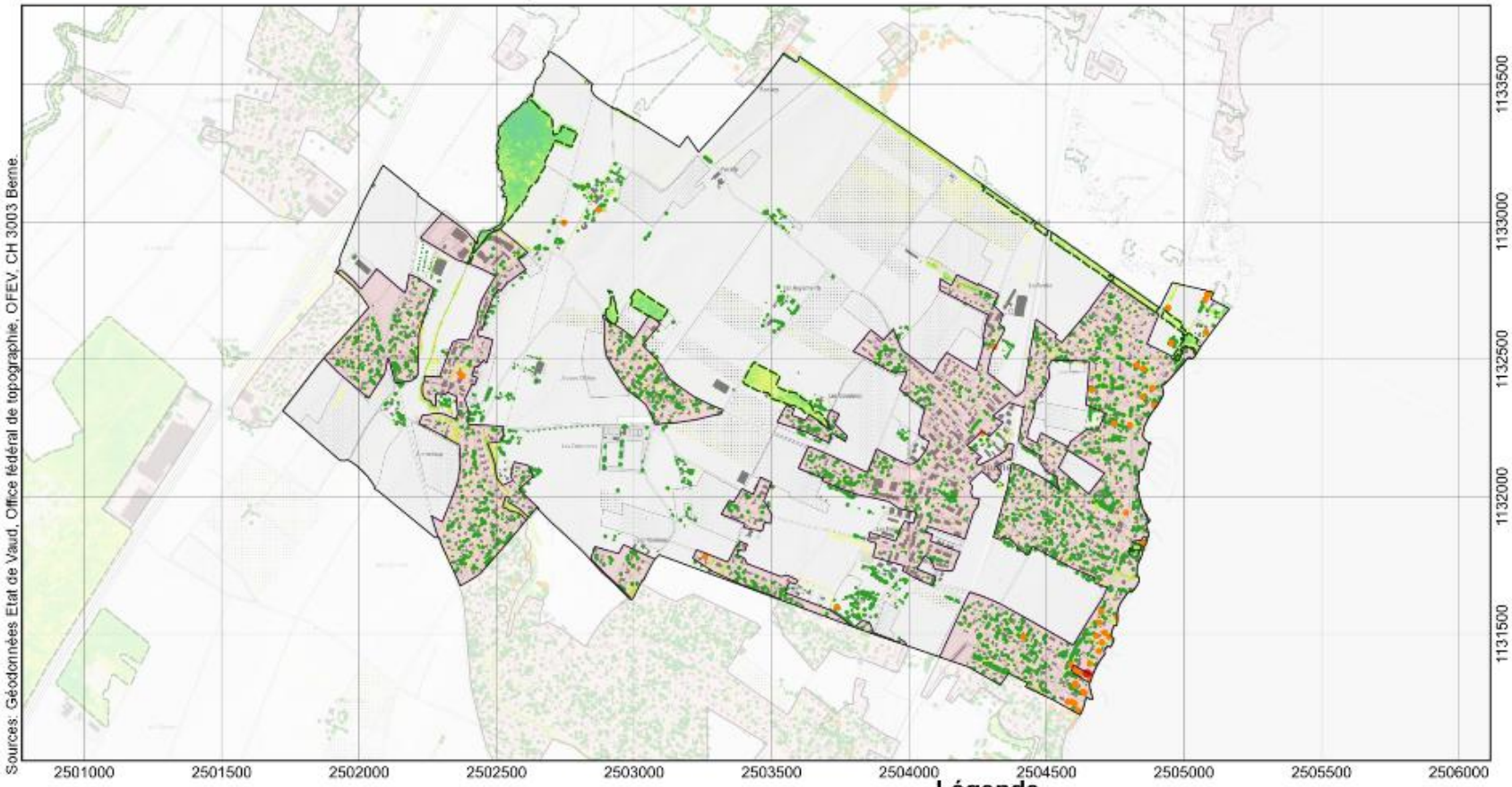
Ainsi plusieurs villes ont établi des stratégies d'arborisation pour atteindre 30% de canopée.

Par ce voeu, je souhaite encourager la municipalité à former un groupe de travail pour élaborer une stratégie d'arborisation permettant de nous adapter au réchauffement et aux étés caniculaires qui se répéteront à l'avenir. Ce groupe devra émettre un compte rendu et des propositions concrètes.

Parmis les pistes d'action possible :

- Identifier les rues, chemin piétonniers qui présentent une surchauffe et un déficit d'ombre
- Proposer un incitatif fort aux propriétaires privés dont la parcelle jouxte un espace public. Pour **service climatique rendu à l'espace public** en ombrageant la rue ou le trottoir, la commune pourrait par exemple payer l'arbre, les deux premières années d'entretien et une subvention directe par m2 de canopée ombrageant l'espace public.
- Sur des parcelles communales, planter des arbres dont la couronne est suffisamment haute pour rafrâichir et ombrager
- Modifier le réglement communal pour augmenter la surface arborée dans le bâti. L'indice d'utilisation au sol à Founex est de 0.7 (ce qui permet de bétonner 70% du terrain). Le réglement précise pour les aménagements extérieurs un minimum d'espace détente en nature de jardin ou de places de jeux. Ainsi la pelouse ou les haies décoratives basses comptent dans le ratio de verdure. Il faut envisager une **obligation de contribution à la canopée** intégrée à tout permis de construire.
- Prévoir un « **fond canopée** » afin de se donner les moyens de lutter contre les chaleurs et de gagner en qualité de vie.
- Envisager le rachat de terrain pour planter des arbres et créer de l'ombre
- Travailler avec les agriculteurs et propriétaires terriens afin de planter le long des des chemins agricoles que les promeneurs empruntent

Commune de Founex - Canopée urbaine



	Ensemble du territoire		Espace bâti seulement	
Hauteur de canopée	Couverture communale	Couverture cantonale moyenne	Couverture communale	Couverture cantonale moyenne
>3 m	8.5%	36.4%	13.7%	13.6%
>6 m	6.3%	32.8%	8.1%	9.1%

Légende

Forêt (SwissTLM3D*)

Espace urbain (Vector25*)

Hauteur des arbres isolés (SwissTLM3D*)
- 0 - 3
- 3 - 6
- 6 - 20
- 20 - 30
- 30 - 60

Hauteur de végétation (modèle IFN)
- 1-2
- 2-3
- 3-5
- 5-15
- 15-20
- 20-30
- 30-40
- >40

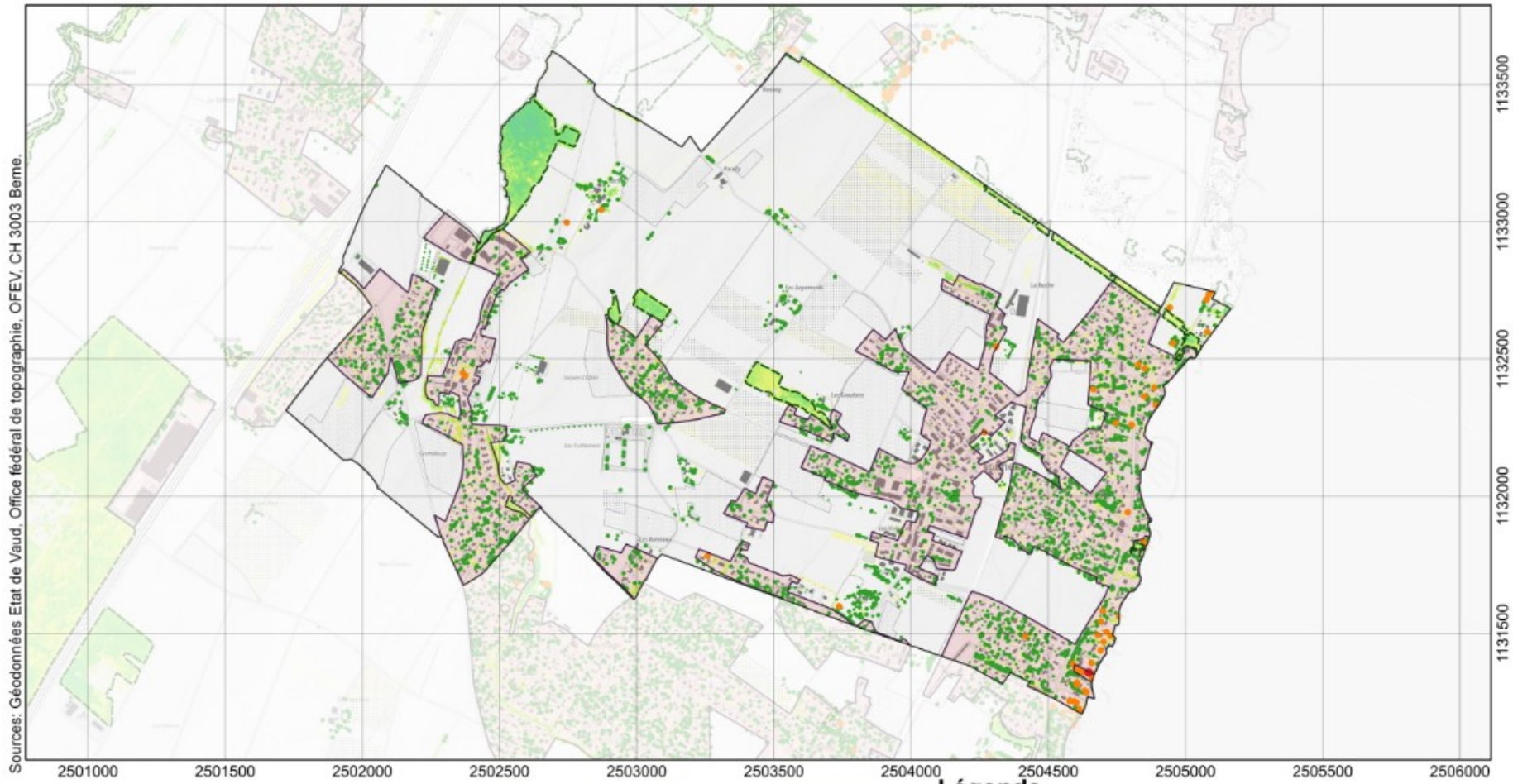
* swisstopo

Echelle : 1:20 000
Date : 22.03.2021

Annexe 6 bis

Arbres pour nos chemins

Commune de Founex - Canopée urbaine



	Ensemble du territoire		Espace bâti seulement	
Hauteur de canopée	Couverture communale	Couverture cantonale moyenne	Couverture communale	Couverture cantonale moyenne
>3 m	8.5%	36.4%	13.7%	13.6%
>6 m	6.3%	32.8%	8.1%	9.1%

Légende

Forêt (SwissTLM3D*)

Espace urbain (Vector25*)

Hauteur des arbres isolés (SwissTLM3D*)
- 0 - 3
- 3 - 6
- 6 - 20
- 20 - 30
- 30 - 60

Hauteur de végétation (modèle IFN)
- 1-2
- 2-3
- 3-5
- 5-15
- 15-20
- 20-30
- 30-40
- >40

* swisstopo

canton de vaud

Echelle : 1:20 000
Date : 22.03.2021

Taux de canopée (arbres > 6m haut) à Founex: **6.3%**

Le taux de couverture arborée de Founex est approximativement similaire aux grands quartiers urbains Genevois de

Sécheron (6.55%)
Mont Blanc (6,46%)

Ces zones ont enregistré cet été un surplus de température nocturne de

+5,21° et +6, 22° respectivement. Le constat est sans appel :

Les communes les plus arborées sont non seulement celles où l'on vit mieux le jour mais surtout celles où les nuits sont les moins chaudes.







Les trottoirs et pistes cyclables sont majoritairement sans aucune ombre sur le territoire communal

Chemins de promenade impraticables en été



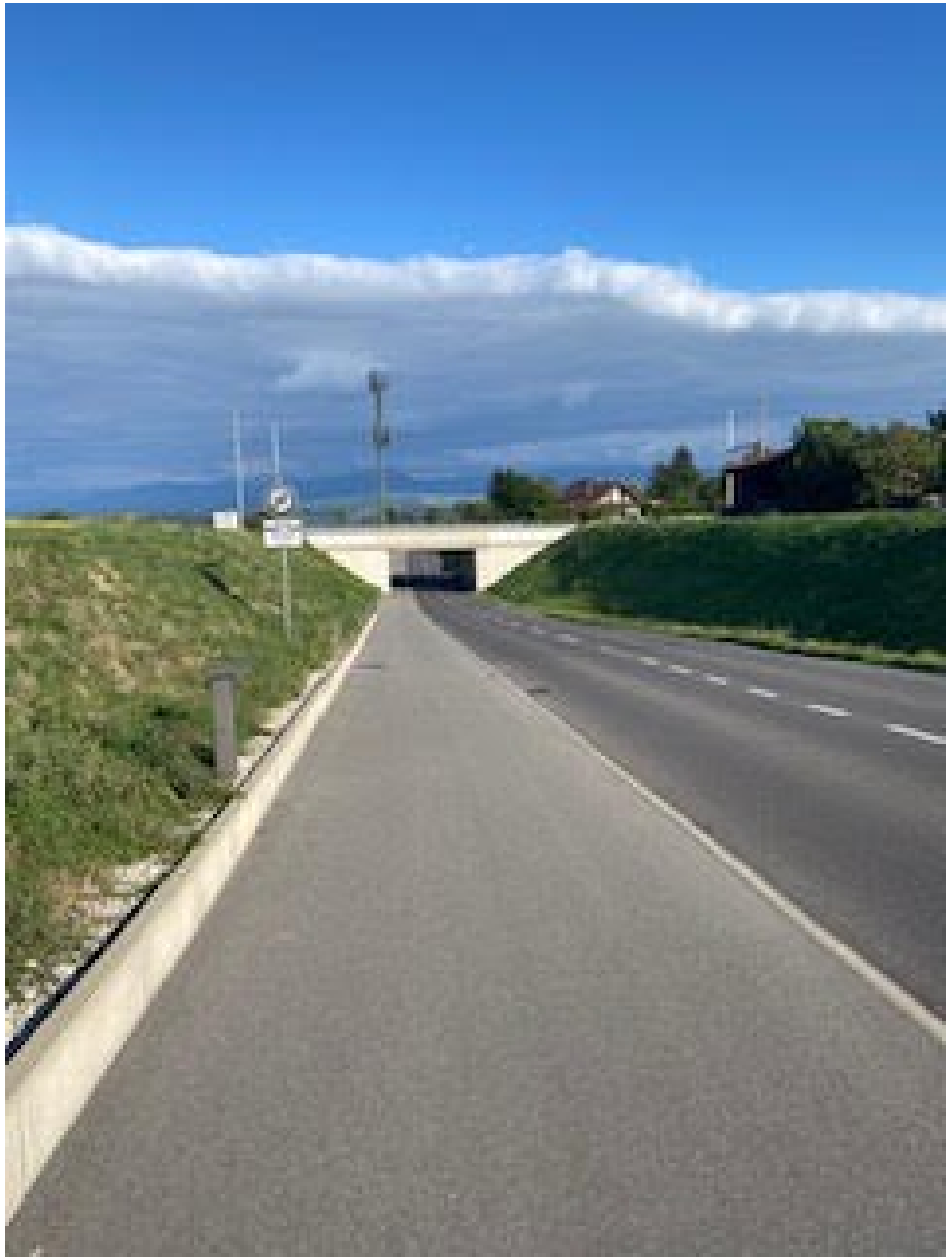




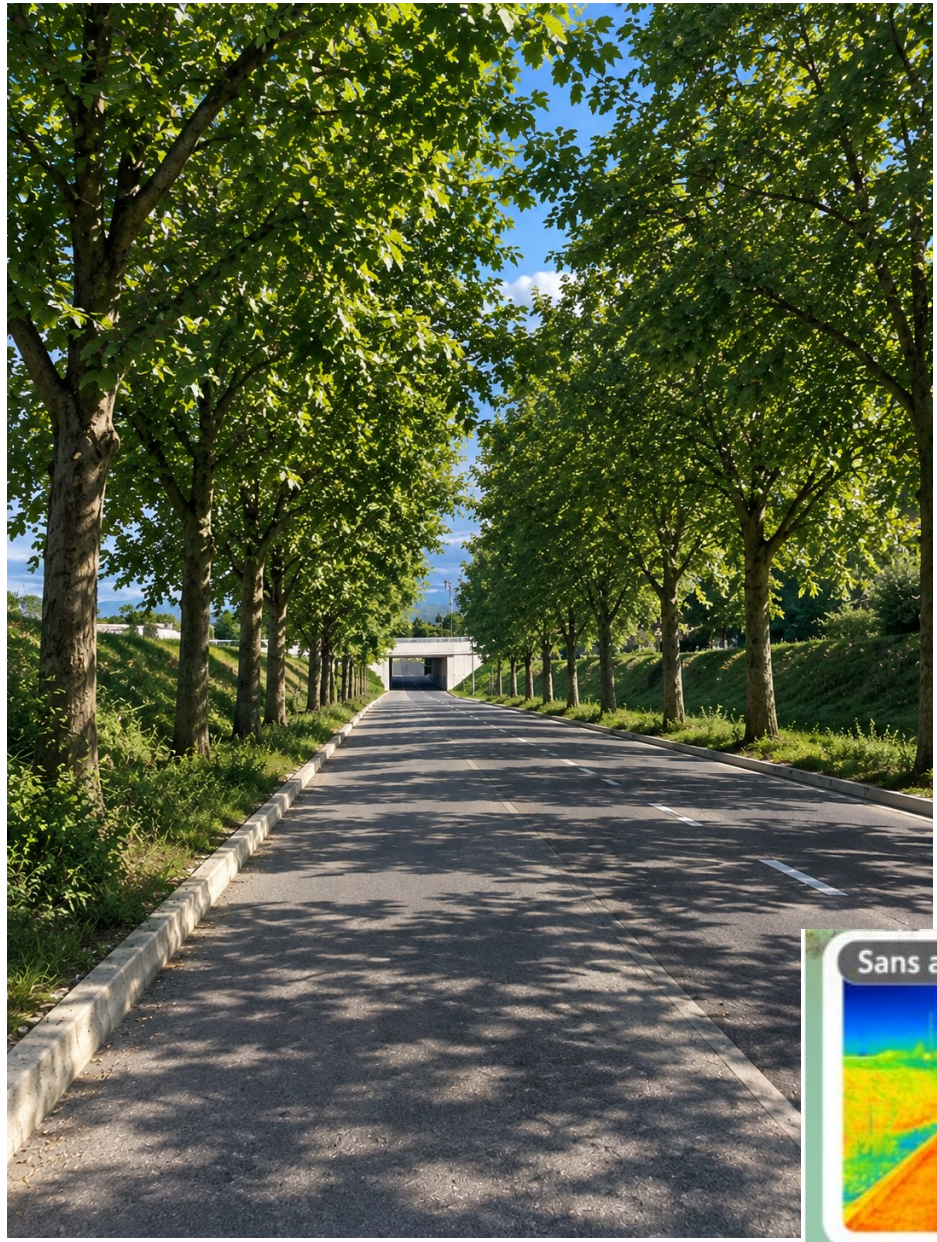
Chemin des Neyruaz. On voit l’impact sur l’espace public de grands arbres planté en bord de propriétés privées.

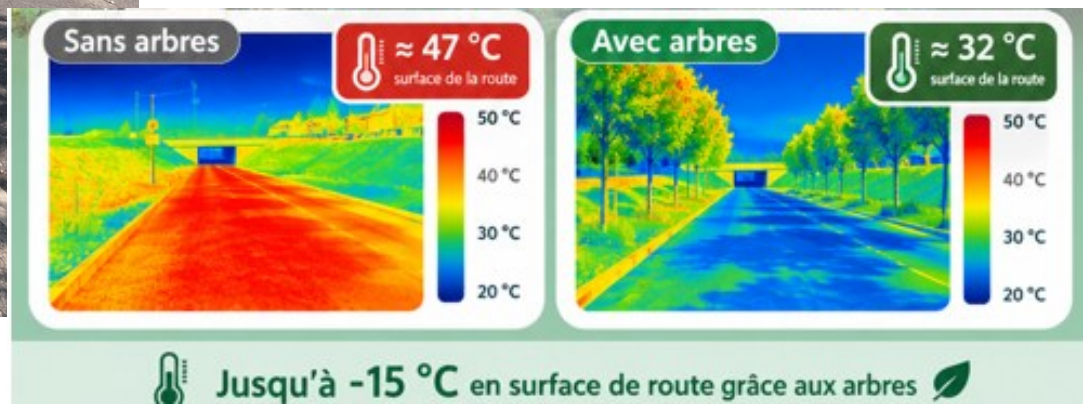


Chemin des Fontaines



Courte Raie: Importante utilisation par les piétons et les cyclistes. Chaleur extrême.




Sans arbres
≈ 47 °C
surface de la route
50 °C
40 °C
30 °C
20 °C
Avec arbres
≈ 32 °C
surface de la route
50 °C
40 °C
30 °C
20 °C
Jusqu'à -15 °C en surface de route grâce aux arbres

De nombreux talus ou bandes avec des arbustes bas sont sans effets face aux chaleurs.







Petit
Truet



Mon souhait serait que la municipalité adopte une **politique arboricole ambitieuse.**

Un **groupe de travail** pourrait être crée afin de réfléchir aux pistes enviseageables afin que nous puissions finalement

profiter de nos chemins